



234-2022-378

24 mars, 2022

Aux présidentes et présidents des conseils municipaux,

OBJET : Phase 2 des consultations sur les vallées fluviales urbaines et l'agrandissement de la ceinture de verdure – Modifications proposées du Plan de la ceinture de verdure de 2017 et du règlement sur les limites de la zone de la ceinture de verdure (Règl. de l'Ont. 59/05), et suggestions relatives à l'ajout de vallées fluviales urbaines à la ceinture de verdure

Je vous écris aujourd'hui pour vous annoncer que le ministère des Affaires municipales et du Logement lance la phase suivante de sa consultation sur l'élargissement de la ceinture de verdure.

Dans les budgets de l'Ontario de 2020 et de 2021, le gouvernement s'est engagé à protéger et à agrandir la ceinture de verdure.

Au printemps 2021, notre gouvernement a tenu des consultations sur les moyens d'augmenter la taille et d'améliorer la qualité de la ceinture de verdure, qui comprenait des suggestions d'ajout, d'agrandissement et de protection accrue de la ceinture de verdure.

Depuis la fin de la [première phase de consultation](#), notre gouvernement réalise des travaux visant à déterminer les limites éventuelles de l'agrandissement de la ceinture de verdure selon une approche équilibrée de l'appui à la croissance intelligente en vue de créer des logements et des emplois très recherchés.

Par conséquent, pendant l'actuelle phase des consultations (la phase 2), nous sollicitons des commentaires sur, à la fois :

1. **Les modifications proposées du Plan de la ceinture de verdure de 2017 et du règlement sur les limites de la zone de la ceinture de verdure (Règl. de l'Ont. 59/05)**, y compris l'ajout de 13 vallées fluviales urbaines nouvelles et agrandies. La consultation durera 30 jours et prendra fin le 23 avril, 2022.
2. **Les suggestions d'ajout de vallées fluviales urbaines à la ceinture de verdure**, notamment de nouvelles vallées fluviales urbaines et des agrandissements de vallées fluviales urbaines existantes pouvant comprendre des affluents ou des parcelles de terres publiques. Ce volet de la consultation durera 30 jours et prendra fin le 23 avril 2022.

La proposition vise à augmenter la taille et la qualité de la ceinture de verdure. Le gouvernement n'envisagera aucun retrait de terre de la ceinture de verdure actuelle ni aucun changement réduisant la protection prévue par les politiques qui s'y appliquent actuellement.

Pour en savoir plus sur ces propositions, veuillez visiter [ERO 019-4485 - Modifications proposées au Plan de la ceinture de verdure – élargissement de la taille de la ceinture de verdure](#) et [Ontario.ca/CeinturedeVerdure](#), où vous trouverez de l'information concernant notamment les modifications proposées des annexes 1, 2 et 4 du Plan de la ceinture de verdure, les modifications proposées des cartes du règlement sur les limites de la zone de la ceinture de verdure (Règl. de l'Ont. 59/05), ainsi que des cartes interactives à diverses échelles indiquant les vallées fluviales urbaines dont l'ajout est proposé.

[Si vous avez des questions sur la consultation, veuillez écrire au ministère à \[greenbeltconsultation@ontario.ca\]\(mailto:greenbeltconsultation@ontario.ca\).](#)

J'espère recevoir bientôt vos observations sur la proposition.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,



Steve Clark

c : Responsable de l'aménagement et/ou secrétaire